

## Séance du jeudi 04 Juillet 2024

---

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine TALABOT, maire.

### Présents :

Mmes TALABOT Martine, FABRIKEZIS Fabienne, BRINBOEUF-DULARY Caroline, PINSON Patricia, MACKENZIE Anne, BERNARDES-RAMOS Olinda, DELARUE Katy, DUCOS Martine.

MM.BIENSAN Michel, DUMESNIL Mickaël, GODARD Philippe, CLEMENCEAU Vincent, GUILLOT Benoit, SAINTONY Lionel.

### Excusés :

Monsieur CODOGNOTTO Eric, procuration donnée à Madame TALABOT Martine.

### Secrétaire de séance :

Monsieur GUILLOT Benoit

---

## ORDRE DU JOUR

Ordre du Jour	Objet
1	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Avril 2024.
2	Demande modificative de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS).
3	Révision des tarifs scolaires : accueil périscolaire et restaurant scolaire.
4	Actualisation de la tarification du Point Rencontre Jeunes (PRJ).
5	Révision de l'attribution des chèques CADHOC (Action sociale au bénéfice des agents).
6	Informations générales.
7	Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Mme le maire ouvre la séance à 20 heures 36.

### 1 – Approbation de la séance du Conseil municipal du 12 avril 2024

Madame le maire précise que les rectifications souhaitées ont été apportées sur le compte rendu présenté au vote.

***Le compte-rendu de la séance du 12 avril 2024 est adopté à l'unanimité.***

## **2 – Demande modificative de subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS)**

Madame le maire explique que dans le cadre du « plan 5000 équipements - génération 2024 » de l'agence nationale du sport, la commune avait délibéré en faveur d'une demande de subvention lors du conseil municipal du 12 avril 2024 afin de financer une partie de l'équipement sportif de l'école (cage de foot, panier de basket). Après dépôt du dossier de subvention auprès des services de l'ANS, il apparaît nécessaire de procéder à une modification de la demande pour permettre à la commune d'augmenter la possibilité d'obtenir cette aide car l'enveloppe initiale disponible de 5 Millions d'euros a été réduite.

Ainsi, la nouvelle demande porte la subvention demandée à 80% du montant du devis établi à 4810,70 € HT, soit 3848,56 €HT.

Madame le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer cette demande de subvention relative à l'aménagement de la cour de l'école par une cage de foot et un panier de basket.

***Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport telle que prévue ci-dessus.***

## **3 – Révision des tarifs scolaires : accueil périscolaire et restaurant scolaire**

Madame le maire donne la parole à Monsieur DUMESNIL afin qu'il présente la proposition formulée par les membres de la commission enfance/jeunesse concernant la tarification périscolaire.

La tarification mise en place depuis le mois de septembre 2023 a fait l'objet d'une analyse approfondie. Après réflexion et étude, il convient de la mettre à jour afin de la faire correspondre au plus juste au service rendu. Pour cela, il est proposé de ne pas changer le tarif de la première tranche du quotient familial et de procéder à une légère augmentation pour les autres tranches telles que présentées infra :

Quotient familial	Tarif /30min	Forfait pour non réservation
≤400 €	0,20 €	0,80 €
401 à 700 €	0,30 €	1,20 €
701 à 1000 €	0,40 €	1,60 €
1001 à 1450 €	0,60€	2,40 €
1451 € et +	0,70 €	2,80€

Il est précisé également qu'en cas de retard à 18h30, un forfait sera appliqué à partir du deuxième signalement, correspondant au montant de l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 et au quotient familial.

***Après avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité la modification des tarifs scolaires proposée pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024.***

Monsieur DUMESNIL explique que la commune souhaite également s'inscrire dans le dispositif « la cantine à 1 € » afin de permettre aux familles aux revenus les plus modestes de pouvoir bénéficier de ce dispositif. Cette

aide financière versée par l'état est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10 000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles. Pour être éligible et afin de pouvoir signer la convention d'une durée de trois ans la commune doit prendre une délibération comprenant une grille tarifaire composée d'au moins trois tranches, telle que présentée infra :

Quotient familial	Tarif repas enfants
≤1000 €	1 €
De 1001 à 1450 €	3,50 €
≥ à 1451 €	3,70 €

  

Repas adulte	4,70 €
--------------	--------

Tarifs maintenus : 5 € pour les repas enfants sans inscription, 7€ pour les repas adultes sans réservation et 1 € pour la pause méridienne des enfants en PAI.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Valide la proposition du dispositif de « la cantine à 1euro » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024**
- **Autorise Madame le maire à signer la convention afférente.**

#### **4 - Actualisation de la tarification du Point Rencontre Jeunes (PRJ)**

Madame le maire donne la parole à Mickaël DUMESNIL qui explique que la tarification du PRJ n'a pas été mise à jour depuis sa création en 2010.

Il est proposé au Conseil municipal de revaloriser la cotisation annuelle inchangée depuis sa mise en place afin qu'elle soit en adéquation avec les quotients familiaux de la CAF et qu'elle corresponde au plus juste à l'évolution et à l'organisation du service. Ci-dessous, tarification proposée :

Quotient familial	Cotisation annuelle du 01/09 au 31/08 de chaque année
≤400 €	30 €
De 401 à 700 €	40 €
De 701 à 1000 €	50 €
De 1001 à 1450 €	60 €
De 1451 € et +	70 €

Il est également nécessaire de mettre en place une grille tarifaire correspondant aux prix payés par les familles en fonction des activités proposées. Ci-dessous, proposition des tarifs par activité :

Sorties/activités	Tarif par activité
Activité verte (atelier cuisine, repas...)	3 € / activité-sortie
Activité jaune (location jeux, intervenant extérieur ...)	4 € / activité-sortie
Activité orange (sorties payantes type cinéma, bowling ...)	5 € / activité-sortie
Activité rouge (Sorties payantes type Laser Game, escalade...)	12 € / activité-sortie
Activité bleue (camp coorganisé avec la Communauté de Communes de Montesquieu)	20 € / jour
Activité violette (camp hors camp avec la Communauté de Communes de Montesquieu)	35 € / jour

Une nouvelle proposition d'organisation est formulée afin de permettre un meilleur fonctionnement du service :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, les parents devront inscrire leurs enfants sur le logiciel carte + au même titre que la restauration scolaire et le périscolaire.

- Pour les vendredis soirs, l'inscription ou l'annulation d'une inscription devra se faire jusqu'au vendredi concerné à 12h00 dernier délai.
- Pour les vacances scolaires le ou la responsable du P.R.J devra envoyer aux parents, le programme accompagné du tarif des activités, 5 semaines avant chaque période de vacances. Les parents auront jusqu'à 3 semaines avant ces vacances pour inscrire leur enfant. Ce délai passé les inscriptions seront closes.

Il sera appliqué un forfait de 2,50 € /demi-journée ou vendredi soir, lorsqu'un enfant est inscrit et qu'il ne vient pas. S'ajoutera à ce tarif la participation à l'activité si cette dernière est payante.

Un forfait de 2,50 € /demi-journée ou vendredi soir sera appliqué lorsqu'un enfant vient alors qu'il n'était pas inscrit. S'ajoute à ce tarif la participation à l'activité si cette dernière est payante.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Valide l'actualisation tarifaire du PRJ proposée pour une application à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024**
- **Valide les modifications apportées au règlement intérieur concernant le temps d'accueil du PRJ.**

## **5 – Révision de l'attribution des chèques CADHOC (Action sociale au bénéfice des agents)**

Madame le maire rappelle qu'il s'agit d'une action sociale au bénéfice des agents communaux qui n'a pas été revue depuis sa mise en place en 2016. Par délibération, à l'époque, le conseil municipal avait décidé de mettre en œuvre cette action en lieu et place de la cotisation au Comité National d'Action Sociale (dont les propositions n'étaient pratiquement jamais utilisées).

Le montant du chèque CADOC avait été fixé à 200 € pour tous les agents y compris pour les retraités pendant toute la période de leur retraite pour un montant de 100 €.

Après étude, Madame le maire propose de revoir cette délibération comme suit :

- De réserver le bénéfice des chèques CADHOC aux agents stagiaires et titulaires en position d'activité, ainsi qu'aux agents contractuels. A contrario sont exclus du dispositif, les agents placés en congés pour maladie professionnelle, longue maladie, grave maladie, maladie de longue durée, ainsi que les agents placés en disponibilité et les agents retraités
- D'attribuer aux agents en activité de plus de 6 mois dans l'année en cours, un chèque CADHOC d'un montant annuel de 200 € et de 100€ pour les agents dont l'activité est inférieure à 6 mois dans l'année
- D'attribuer ce bénéfice aux agents l'année de leur départ à la retraite dans les mêmes conditions
- D'attribuer un chèque CADHOC d'un montant exceptionnel de 150 € par naissance ou adoption
- D'attribuer un chèque CADHOC d'un montant exceptionnel de 150 € dans le cadre d'un PACS ou d'un mariage, dans la limite d'une seule fois par évènement.

***Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide en tout point les modalités d'attribution telles que présentées ci-dessus pour l'année 2024 et les suivantes.***

## **6 – Informations générales**

Madame le maire informe le conseil des points suivants :

- **Le recensement de la population se déroulera** du 16 janvier au 17 février 2025 – un appel de candidatures a été lancé pour recruter un coordonnateur qui sera nommé par arrêté municipal avant le 30 AOÛT – un appel de candidatures pour 2 recenseurs est en cours de rédaction.
- **COPIIL Convention Aménagement d'École (CAE)** : Madame le maire donne la parole à Benoit GUILLOT qui explique que le COPIIL concernant la CAE s'est déroulé le mercredi 3 Juillet et que cette réunion a permis à la société KAPEA de présenter le préprogramme du projet suite à la consultation des différents acteurs. Malheureusement le coût de l'opération envisagée (réhabilitation de l'école maternelle et construction d'une école élémentaire sur un autre site) est beaucoup trop élevé en l'état actuel des finances de la commune (malgré des aides estimées entre 30 et 40%). Néanmoins ce préprogramme va servir de fil conducteur pour l'avenir. Le point de départ incontournable est la création d'un nouveau restaurant scolaire adapté. A ce titre, il est envisagé de le réaliser dans le bâtiment accueillant les services techniques et l'ancien logement communal. Ainsi le déménagement des services techniques est à l'étude. Dans cette optique, un projet de location de locaux dans la zone Algayon est en cours de réflexion – Lionel SAINTONY est chargé de ce dossier – une proposition a été faite et un bail est en cours de rédaction.
- **ALSH** : Cet été tous les enfants seront regroupés à Beautiran. Cette décision a été prise, en concertation entre les mairies d'Ayguemorte-les-Graves et de Beautiran, afin de pouvoir inscrire les enfants des 25 familles sur liste d'attente, l'école de Beautiran (maternelle et élémentaire) étant en capacité de les accueillir.  
A compter du 1<sup>er</sup> septembre, la commune accueillera au sein de l'école tous les enfants ayguemortais, toujours en partenariat avec la commune de Beautiran qui reste gestionnaire du centre.
- **FCTVA** : Par mail du 23 juin dernier, les services de la Préfecture ont informé la collectivité qu'elle devrait percevoir 24 459,38 €.
- Madame le maire procède à la lecture d'une lettre de Madame le maire de ST SELVE du 16 mai 2024, destinée au Président de la Communauté de communes de Montesquieu concernant la mobilité.

### **Madame le maire rappelle les dates à retenir :**

- Cérémonie du 13 JUILLET à 18 H au monument aux morts – apéritif offert sous le préau de l'école
- FORUM des associations : Jeudi 5 septembre à partir de 16H30 à la salle de la sablière
- JEU DES 1000 € : Fabienne FABRIKEZIS fait part de son entretien avec le réalisateur de l'émission et l'organisation qui en découle. Cet évènement se déroulera le vendredi 20 septembre à la salle de la sablière de 17h à 21h.
- « Nettoyons la nature » le samedi 28 septembre matin – manifestation qui sera peut-être suivie par un atelier de compostage proposé par les services de la Communauté de communes de Montesquieu
- OCTOBRE ROSE (organisé en partenariat avec la mairie de Beautiran) : dimanche 13 octobre, matin.

### **7 – Questions Diverses**

Michel BIENSAN propose de réaliser des interviews des anciens de la commune qui sont nés à Ayguemorte les Graves afin de pouvoir informer celles et ceux qui sont intéressés par l'histoire de notre village. L'idée est acceptée et elle sera réalisée en partenariat avec les membres de la commission communication pour une diffusion dans un prochain bulletin municipal.

Aucune autre question n'étant formulée, Madame le maire lève la séance à 22 heures 06.